



Bureau
technique

Commune d'Oron
Le Bourg 9
1610 Oron-la-Ville
T 021 908 04 13
bto@oron.ch
www.oron.ch

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DÉROGATION À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORÉ

Selon l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPPrNP)

Type de demande

☐ Abattage

☐ Élagage important

Requérant

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Objet(s) concerné(s) – Parcelle au registre foncier/RF n° :

Veillez joindre un plan de situation, en numérotant () l'emplacement des arbres, ainsi que des photographies.*

☐ Arbre isolé

☐ Haie

☐ Allée d'arbres

☐ Autre

Désignation exacte du patrimoine arboré faisant l'objet de la demande

*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) voir annexe	Hauteur (m)	Remarques

Motif

- ☐ Risque sanitaire ou phytosanitaire avéré
- ☐ Entrave avérée à l'exploitation agricole
- ☐ Impératif de construction
- ☐ Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier)
- ☐ Danger imminent
- ☐ Autre :



Requête établie dans le cadre d'une demande de permis de construire

☐ oui ☐ non

Si oui, N° CAMAC :

Noter que si la demande est établie dans le cadre d'un projet de construction, la demande de dérogation doit être soumise avec la demande de permis de construire.

Plantations compensatoires

Veuillez joindre un plan de situation, en numérotant () l'emplacement des arbres, ainsi que des photographies. L'essence choisie sera du même type que celle supprimée.*

Désignation exacte des plantations compensatoires

*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) <i>voir annexe</i>	Hauteur (m)	Âge

Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation municipale.

Lieu et date

Signature du propriétaire

Annexe

Comment mesurer la circonférence d'un arbre ?



La circonférence du tronc est mesurée à 1 mètre du sol à l'aide d'un mètre ruban.